

Fiche pratique : Rechercher un acte notarié

Comment commencer sa recherche ?

Si vous connaissez le nom du notaire chez qui l'acte a été passé, un index général des notaires permet de rechercher la bonne étude ainsi que ses années d'exercice. Le répertoire peut aider à retrouver plus vite l'acte une fois l'étude retrouvée.

Que pouvez-vous consulter librement ?

Les actes notariés de plus de 75 ans sont librement communicables.

Comment procéder pour retrouver un acte ?

Les minutes sont classées par étude du département, il en existe neuf principales. Pour chaque étude, le classement est chronologique, par année, par mois et par jour. Il existe cinq à six études sur Belfort. Les études de Giromagny et Rougegoutte se partagent le nord Territoire, et deux études le sud.

Un répertoire, est, pour une étude donnée, un état chronologique, jour par jour, de chaque minute, avec son résumé : type d'acte (vente, testament, donation...), noms des parties, date, bien. Peu de répertoires sont versés par les notaires qui les conservent, il faut souvent consulter les doubles versés par le tribunal, conservés sous la cote 8 U.

La minute est l'acte original signé par les parties, contenant les plans de délimitation lorsqu'ils existent. Les expéditions sont délivrées aux parties.

Si vous ne trouvez pas l'acte recherché ?

Si vous avez une référence et que la minute n'est pas dans la liasse, vérifiez dans le répertoire qu'elle ait bien existé. Si oui, c'est une lacune. Cela peut arriver. Il convient alors de retourner aux archives de conservation des hypothèques (4 Q) ou à l'Enregistrement (3 Q).